

## ANNEXES

ANNEXES SANITAIRES

# 6.1



Vu pour être annexé à  
délibération du Cor  
Communautaire, en date  
4 décembre 2016,

approuvant le Plan L  
X D I f V U b ] g a Y ' = t  
CC de la Région de Doué  
Fontaine,

Le Président,

Michel PATTEE





@ N 5 @ = A 9 B H 5 UHPOCABLE.9.B : 9.5.....	4
LA DEFENSE INCENDIE.....	8
LA GESTION DES EAUX SEES ET PLUVIALES.....	8
LA GESTION DES EAUX SEES.....	9
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	ERREUR! SIGNET NON DEFINI
LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERES.....	26

# ALIMENTATION EN EAUX POTABLES

## DISTRIBUTION

Une grande dépendance des activités responsables de la distribution vis-à-vis des communes de Mayennes (excepté Brigné et Doua-La-Fontaine) sont assurées par le SIAEP de la région Sud Saumuroise à partir du champ captant « Petit Puy » sur la commune de Saumur.

Ce syndicat exerce la compétence eau potable pour le compte de 21 communes habitées par près de 34 000 habitants. Le champ captant « Petit Puy » sur la commune de Saumur exploite la Loire (onze puits et forages) et la nappe du Cénomani (deux captages) à un débit prélevé de 10 000 m<sup>3</sup>/j correspondant à un volume journalier maximum prélevé de 23 000 m<sup>3</sup>.

Ce captage bénéficie d'une déclaration d'utilité publique (DUP) en date du 29 décembre 2008. L'eau distribuée présente de manière constante des chlorites, imputables au mode de désinfection mis en place à la station de traitement. Cette dernière est appelée à être transférée hors de l'emprise de la commune. Les travaux devraient être réalisés sous deux ans. Le site de l'actuelle station sera conservé aux fins de stockage de l'eau brute.

La sécurisation de la distribution est partielle actuellement dans le cas d'une pollution survenant en cas d'interconnexion avec le captage de Montestou. Cependant, cette seule ressource ne suffirait pas à assurer la fourniture du débit moyen journalier pour l'ensemble de la population raccordée.

Trois forages dans le Cénomani, d'un volume cumulé de 50 cum, sont envisagés dans le secteur des Lanes à Saumur afin d'accroître la sécurisation de l'approvisionnement. Cependant, les travaux de ces derniers ne devraient pas être réalisés avant 2015.

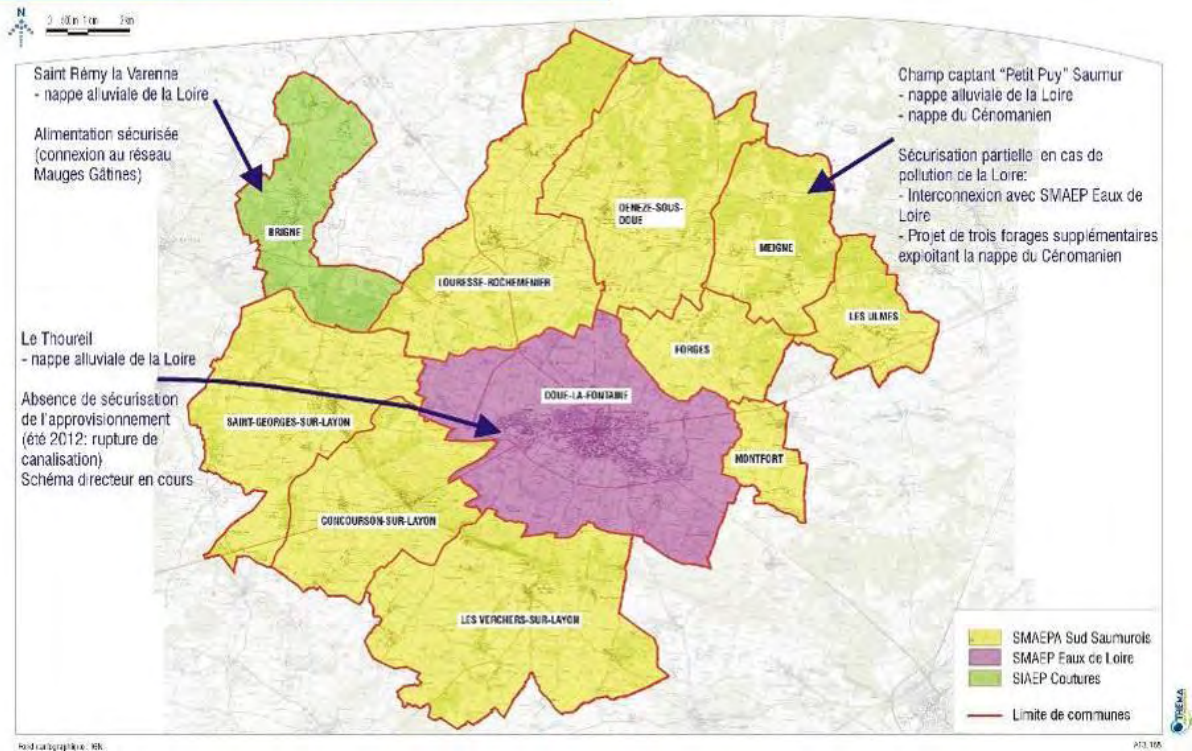
La commune de Brigné est desservie par le Syndicat des eaux de Coutures, la ressource étant captée dans la nappe alluviale de la Loire sur le territoire de la commune de Remy-Saint-Pierre. Ce captage bénéficie d'une DUP depuis le 27 avril 2004. La réfection de la station de potabilisation est opérationnelle depuis 2013. La commune de Doua-La-Fontaine est alimentée en eau potable par le Syndicat des eaux de Loire à partir d'un champ captant situé sur Le Tour. Ce captage bénéficie d'une DUP depuis 1995. La canalisation de desserte a subi, l'été 2012, une avarie importante ayant entraîné de réelles difficultés d'approvisionnement.

Le schéma directeur de l'eau potable de la région de Saumur prévoit deux options pour répondre à cette problématique :  
- le bouclage avec les communes voisines,  
- la construction d'un captage sur le territoire de la commune de Doua-La-Fontaine.

Aucun problème relatif à la qualité de l'eau distribuée n'a, par contre, été recensé. Il convient aussi de noter que le captage, présent sur le territoire de Doua-La-Fontaine, au lieu des Fontaines, alimentait la population jusqu'en 2005.

A cette date, son exploitation a été abandonnée en raison d'une teneur excessive en nitrates. Néanmoins, ce captage est encore utilisé à des fins de process industriel (France Champignon).

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE : DISTRIBUTION



Distribution en eau potable

## CONSOMMATION

- ◁ SMAEPA de la région Sud Saumuroise  
Source rapport annuel 2012

En 2012, le SMAEPA dessert 7694 abonnés domestiques et 2 abonnés non domestiques. Les volumes de distribution ont atteint 311 562 3% en 2011).

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 1005 litres par an (1005 litres en 2011).

La consommation moyenne par abonnement domestique est comprise entre 85 et 90% de la consommation moyenne départementale (85% en 2011).

Les pertes sont dues à des fuites dans le réseau, des nettoyages de réservoirs, de la défense incendie, les utilisations autorisées (branchements pirates).

- ◁ Ville de Doué-la-Fontaine  
Source rapport annuel 2012

La ville de Doué-la-Fontaine est exploitée par le réseau de distribution de la région Sud Saumuroise. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 1005 litres par an (1005 litres en 2011).

Des industriels sont des gros consommateurs sur le territoire communal. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 1005 litres par an (1005 litres en 2011).

aux abonnés).

RESEAUX

Le réseau de distribution est, à de très rares exceptions près (secteur de Relais à Doué), limité aux habitations et entreprises du territoire communautaire.

A Doué, les canalisations sont réalisées en PVC, acier émaillé, plomb, cuivre, ciment ou polyéthylène.

Le schéma directeur de l'eau potable de la commune de Doué la Fontaine a été approuvé en 2014.

- rue de la Croix Rouge « Croix Rouge » (2 x 250 m<sup>3</sup>)
- boulevard du Général de Gaulle « R000 m<sup>3</sup>)

La ville de Doué a fait réaliser en 2014 une étude de faisabilité de plusieurs scénarios à l'échelle de la commune. Les solutions envisagées sont :

- connexion avec le Syndicat des Eaux Sud Saumurois (2 solutions étudiées)
- captage dans la nappe phréatique sur la commune de Doué la Fontaine

Le scénario de captage dans la nappe phréatique sur la commune de Doué la Fontaine a été retenu. Le Syndicat des Eaux Sud Saumurois a été choisi pour la réalisation de l'ouvrage.

SCHEMA DEPARTEMENTAL EAU POTABLE

Depuis 2006, le département de Maine-et-Loire a élaboré un schéma directeur départemental de l'eau potable. Ce schéma directeur a pour but de fixer, avec la participation des différents acteurs concernés, les dispositions de nature à garantir la sécurité, la qualité et la quantité de l'eau potable.

Le schéma directeur de l'eau potable de la région de Doué la Fontaine a pour but de fixer, avec la participation des différents acteurs concernés, les dispositions de nature à garantir la sécurité, la qualité et la quantité de l'eau potable.

Le schéma directeur de l'eau potable de la région de Doué la Fontaine a pour but de fixer, avec la participation des différents acteurs concernés, les dispositions de nature à garantir la sécurité, la qualité et la quantité de l'eau potable.

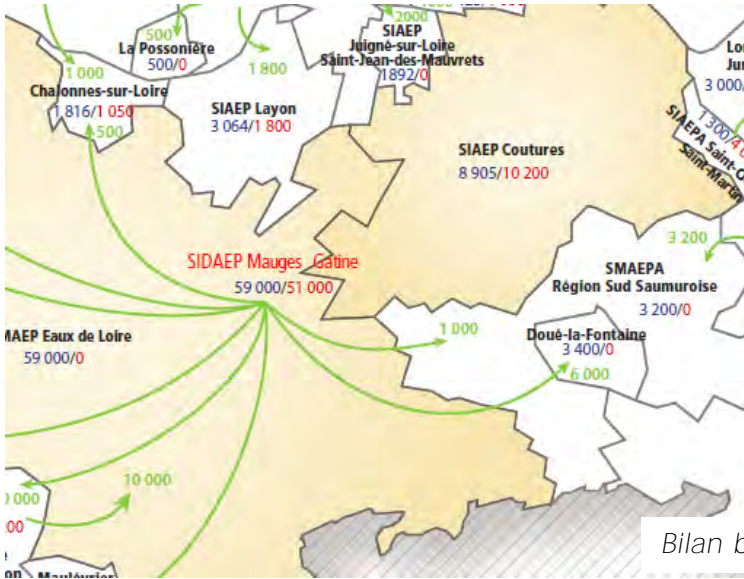
« Bilan besoins ressources

Le Schéma Directeur établit le bilan des besoins et des ressources disponibles, tout en sécurisant les approvisionnements existants.

Collectivité	Besoin en pointe 2020 (m <sup>3</sup> /j)	Production nominale (m <sup>3</sup> /j)	Solde capacité import export	Part des besoins
SMAEPA	14500	29000	-3200	56%
Doué la Fontaine	3400	0	6000	57%
SIDAEP Mauges et Gâtine	59000	51000	0	116%
SIAEP de Coutures (Briantes)	8905	10200	0	87%

La situation est préoccupante pour le SIDAEP Mauges Gâtine (déficit de 11%) et Doué la Fontaine.

Le SIDAEP Mauges Gâtine a réalisé son schéma directeur. Les principaux aménagements prévus concernent la production et le traitement de l'eau. La capacité de production est de 51000 m<sup>3</sup>/j. La capacité de traitement est de 51000 m<sup>3</sup>/j. Le SIDAEP Mauges Gâtine a une capacité de production de 51000 m<sup>3</sup>/j. Le SIDAEP Mauges Gâtine a une capacité de traitement de 51000 m<sup>3</sup>/j.



Bilan besoins ressources

## INCIDENCES D'PLU SUR LA RESSOURCE EN EAU

### Incidences quantitatives sur la ressource

Sur la base de 1.000 habitants supplémentaires en 11 ans et une moyenne de 150 l/j/hab, les besoins peuvent être estimés à 54 750 m³/jour, auxquels il faut rajouter un quart de besoins supplémentaires (soit au total 68 750 m³/jour).

Sur la base de 1.000 habitants supplémentaires en 11 ans et une moyenne de 150 l/j/hab, les besoins peuvent être estimés à 54 750 m³/jour, auxquels il faut rajouter un quart de besoins supplémentaires (soit au total 68 750 m³/jour).

En ce qui concerne la ressource, la nappe alluviale de la Loire est la seule ressource disponible en particulier à Doué-la-Fontaine. Cette ressource est exploitée par le captage de Doué-la-Fontaine et le captage de Doué-la-Fontaine. La capacité de production et de traitement de l'eau de la Loire est de 100 m³/jour.

La nappe alluviale de la Loire (nappe alluviale de la Loire) pour 9 des 11 communes (environ 1/3 des besoins) correspond à environ 10% du volume autorisé (1.100 m³/jour). La capacité de production et de traitement de l'eau de la Loire est de 100 m³/jour.

Pour Doué qui représente environ 2/3 des besoins, la ressource alluviale de la Loire est exploitée par le captage de Doué-la-Fontaine et le captage de Doué-la-Fontaine. La capacité de production et de traitement de l'eau de la Loire est de 100 m³/jour.

La ressource alluviale de la Loire est exploitée par le captage de Doué-la-Fontaine et le captage de Doué-la-Fontaine. La capacité de production et de traitement de l'eau de la Loire est de 100 m³/jour.

### Incidences qualitatives sur la ressource

Les risques de contamination de la ressource par une pollution de type agricole (engrais, produits phytosanitaires) sont élevés. Les risques de contamination de la ressource par une pollution de type industrielle (eaux usées, produits chimiques) sont également élevés.

Les risques de contamination de la ressource par une pollution de type agricole (engrais, produits phytosanitaires) sont élevés. Les risques de contamination de la ressource par une pollution de type industrielle (eaux usées, produits chimiques) sont également élevés.

## LA DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie est sous la responsabilité des communes. Elle doit être assurée par des campagnes de contrôle hydraulique par des campagnes de contrôle

Rappel Les normes actuelles imposent en matière de défense incendie des poteaux de diamètre de 100 mm situés à une distance maximale de 200 m des bâtiments, gérés par les communes, de 60 m<sup>3</sup>/heure pendant 2 heures sous 1 bar de pression résiduelle pour les logements réservés individuelle et aux établissements recevant du public, cette distance est portée à 100 m pour les canaux destinés à recevoir des établissements artisanaux et industriels non classés.

Le tableau suivant synthétise les données pour les différentes communes

Commune	Nombre de poteaux incendie	Nombre de poteaux incendie aux normes	Date contrôle
Brigné	données non communiquées		
Concours Layon	7	5	2005
Dénezé Doué	10	?	
Doué la Fontaine	139	120	2013
Forges	7 + 1 réserve	0	2012
Louresse Rochemenier	10 + 3 réserve	6	2010
Meigné	données non communiquées		
Montfort	4	4	2005
Saint-Georges Layon	15	13	2012
Les Ulmes	données non communiquées		
Les Verchers Layon	18	9	2013

conformes à la réglementation en vigueur.



# LA GESTION DES EAUX USEES ET PLUVIALES

## LA GESTION DES EAUX USEES

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les communes de Montfort et de Meigné ne disposent pas de tels réseaux.

Selon les communes, les réseaux sont soit séparatifs (des eaux usées et des eaux pluviales), soit mixtes :

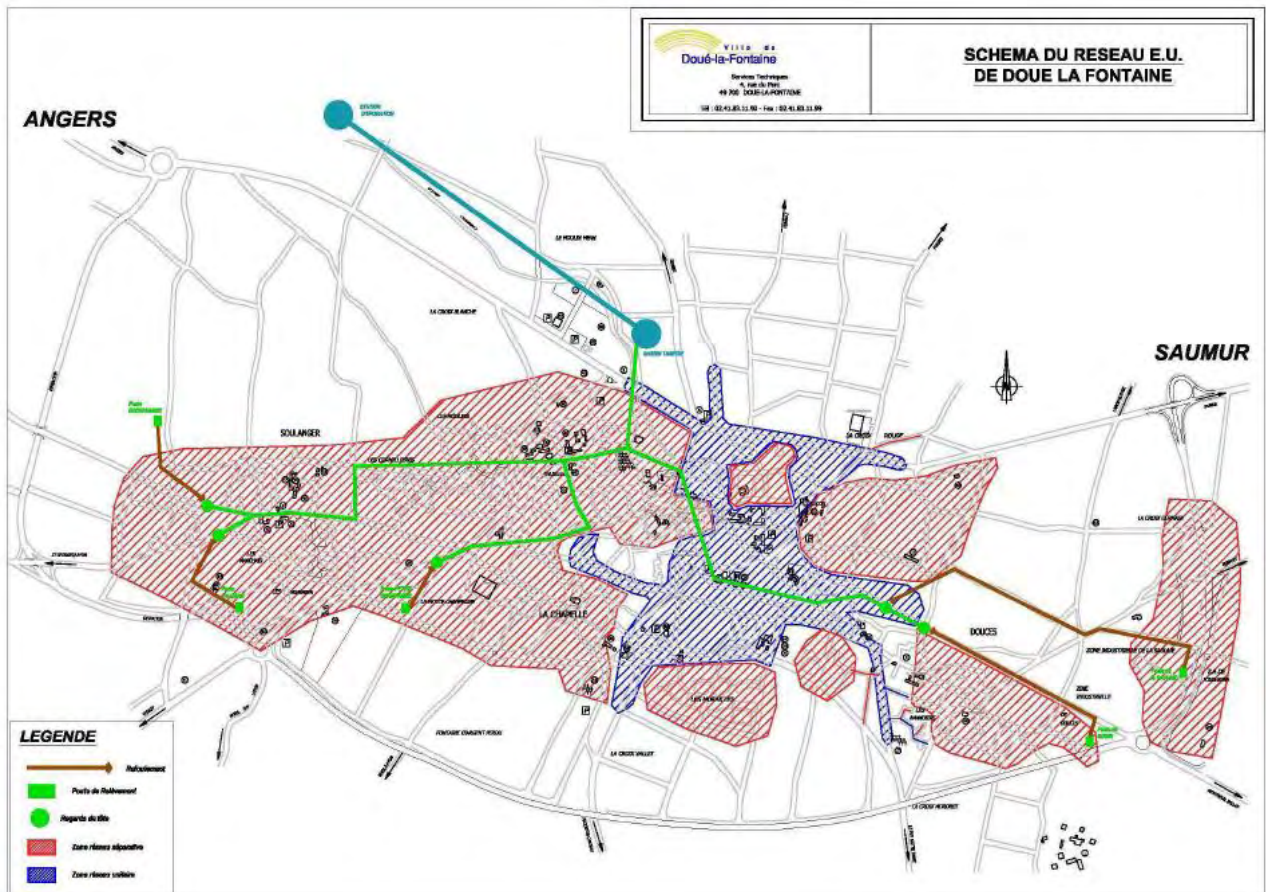
- séparatif en totalité : Brigné, Denezé, Forges-les-Bains, Laignes, Lisses
- mixte, séparatif majoritaire : Doué, Louresse
- mixte, unitaire majoritaire : Concourson-Layon, Saint-Georges-Layon, Les Verchers-Layon (bourg)

### Cas de Doué-la-Fontaine (rapport annuel 2013)

Sont également raccordés à cette station 4 industriels de Doué-la-Fontaine aux autorisations de rejet délivrées.

Le système de collecte est composé à 56 % de réseau séparatif et 44 % de réseau unitaire pour une longueur de 100 km de réseau. Il comprend aussi 5 postes de relèvement pour pallier les contraintes topographiques.

Schéma du réseau EU de Doué la Fontaine

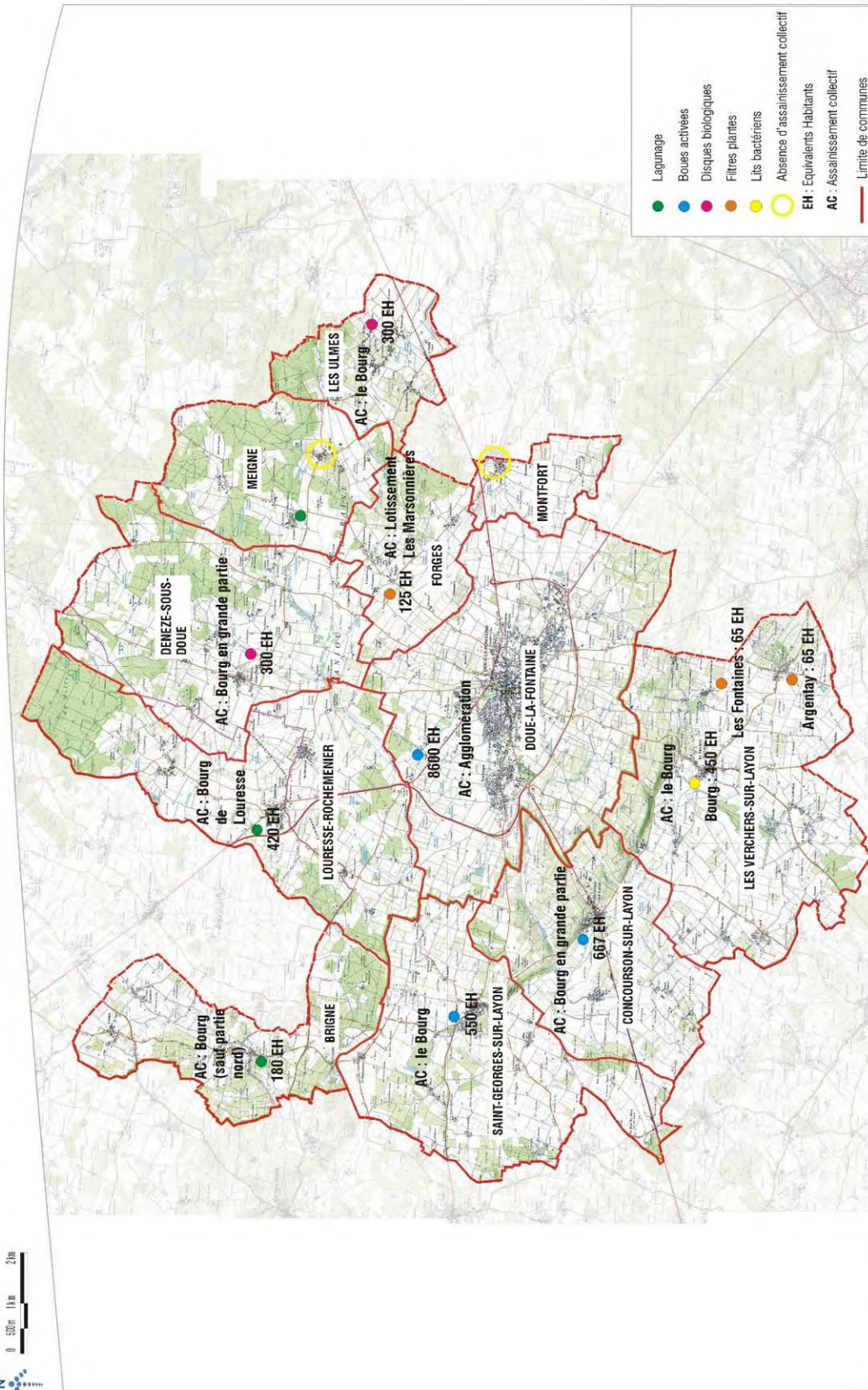


LES STATIONS D'EPURATION

Commune	Type	Année de construction	Capacité nominale (Equivalent Habitant)	Capacité nominale (kg DBO <sub>5</sub> /j)	Capacité nominale hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	Milieu récepteur	Secteurs desservis	Nombre X N \ U V J raccordées
Brigné	Lagunage naturel	2008	180	10,8	27	Ruisseau de Renauleau	Bourg (sauf nord)	42 habitations raccordées
Concours-sur-Layon	Boues activées	1977	667	39	97	Layon	Bourg en grande partie et camping (85 emplacements actuellement)	167 abonnés dont camping 85 emplacements actuellement)
Denezé sous Doué	Disques biologiques	2007	300	18	45	Douet	Bourg en grande partie	60 habitations raccordées
Doué la Fontaine	Boues activées + Unité de déphosphatation + bassin tampon en entrée de station	2002	8600	516	2700	Douet	Agglomération	3772 abonnés 4 industriels
Forges	Filtres plantés de roseaux	2012	125	7,5	22,5	Ruisseau de Maliverne	Lotissement Les Marsonnières + mairie	24 habitations (75 habitations)
Louresse Roche-Menie	Lagunage naturel	1985	420	25,2	63	Ruisseau de la Bournée	Bourg de Louresse	Environ 180 habitations
Meigné	5 V g Y b WY ' X D U g g U ] b ] g g Y a Y b h ' Wc ' ' Y V							
Montfort	5 V g Y b WY ' X D U g g U ] b ] g g Y a Y b h ' Wc ' ' Y V							
Saint Georges sur Layon	Boues activées	1979	550	33	82	Layon	Bourg	Environ 200 habitations
Les Ulmes	Disques biologiques	2005	300	18	45	Douet	Bourg	176 habitations
Les Verchers sur Layon - Bourg	Lit bactérien	1981	450	27	67,5	Layon	Bourg	138 habitations
Les Verchers sur Layon - Argentay	Filtres plantés de roseaux	2008	65	3,9	9	Ruisseau des Ruau	Argentay	
Les Verchers sur Layon E Les Fontaines	Filtres à sable	1999	65	3,9	9,8		Les Fontaines	

<sup>1</sup> DBO<sub>5</sub>: Demande Biochimique en Oxygène:  $5 \text{ V g Y b WY ' X D U g g U ] b ] g g Y a Y b h ' Wc ' ' Y V}$

# ASSAINISSEMENT DES E.U. - EQUIPEMENTS EXISTANTS



Fond cartographique : IGN

A13.108

« v h U h ' X Y g ' ' ] Y i l ' X Y g : densité de population X g : situation géographique X h : les communes Y b h C b ' Y b h Y b X ' d U f ' g m g h , a Y ' X D U g g U ] b ] g g Y a Y b h ' ' Y ' W c i d ' Y ' f f

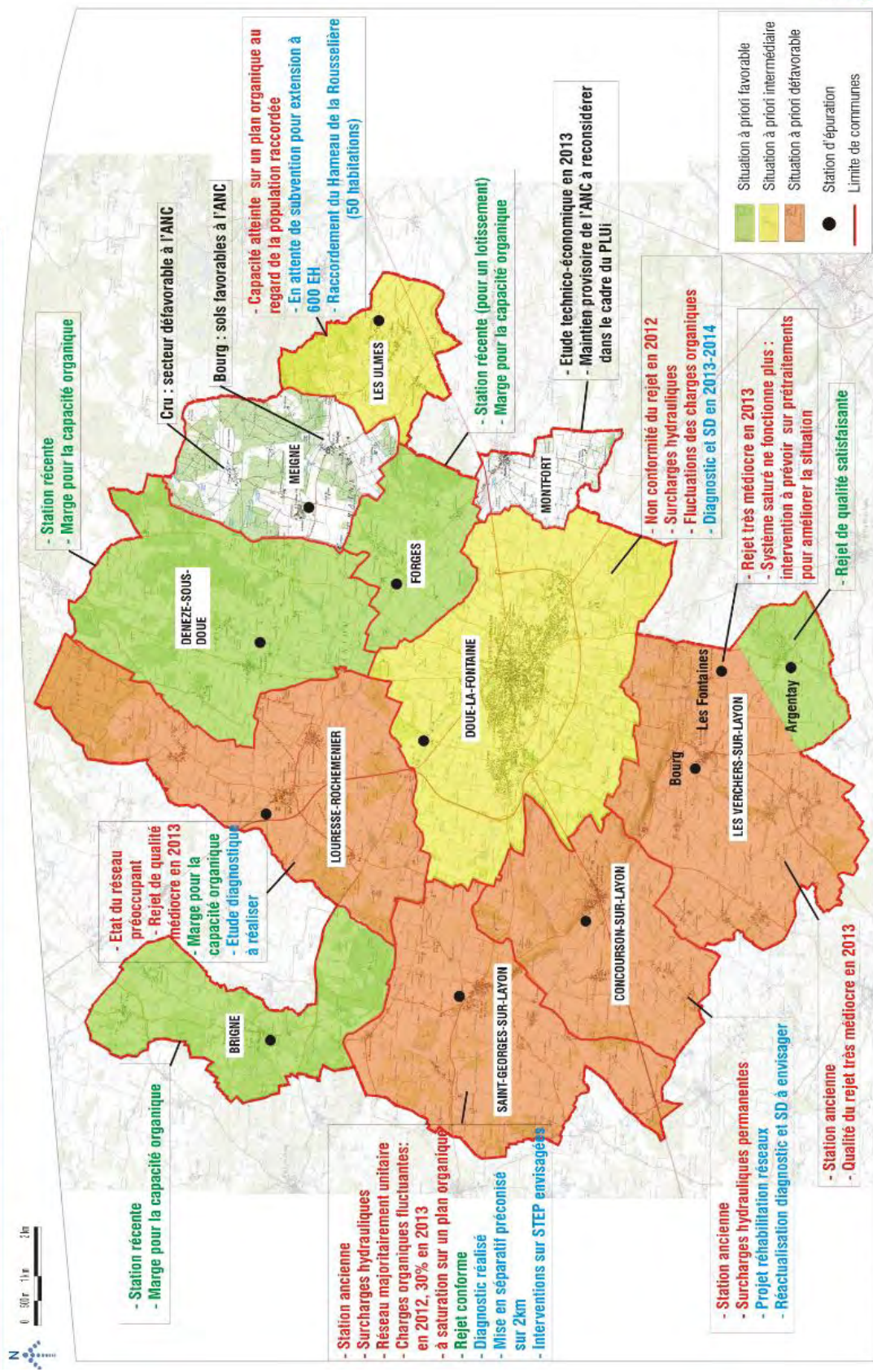
Commune	Capacité nominale (Equivalent Habitant)	Charge entrante en DBO <sub>5</sub> (EH)	Capacité nominale hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	Volume (m <sup>3</sup> )	Observations
Brigné	180	32 en 2013	27	6 en 2013	Rejet conforme
Concours-sur-Layon	667	400 en 2013 143 en 2012	97	122 en 2013 57 en 2012	Surcharges hydrauliques
Dénezé-le-Château	300	156 en 2013	45	36 en 2013	Rejet conforme
Doué la Fontaine	8600	6892 entrées en 01/13 et 08/14	2700	1291 entrées en 01/13 et 08/14 (2400 maximum)	50% de rejets non conformes en 2013 100% conformes en 2013 Des surcharges hydrauliques ponctuelles Fortes variations de charges liées au fonctionnement en partie en unitaire Capacité de stockage des boues limitée Etude diagnostique schéma directeur réalisée en 2014
Forges	125	17 en 2013	22,5	12 en 2013	Qualité du rejet satisfaisante
Louresse-Rochemenier	420	165 en 2013	63	30 en 2013	Rejet de qualité médiocre Etat du réseau considéré préoccupant Etude diagnostique préconisée
Saint-Georges-sur-Layon	550	157 en 2013 166 en 2012 550 en 2011	82	104 en 2013 244 en 2012 83 en 2011	Surcharges hydrauliques Capacité organique atteinte en 2011 Etude diagnostique réalisée
Les Ulmes	300	217 en 2013	45	43 en 2013	La commune des Ulmes a obtenu un accord de financement de l'Agence de l'Eau de sa dernière tranche du réseau EU (secteur Rousselière 50 habitations) va donc profiter pour réaliser en temps la fin de la STEP pour la passer de 300 à 600
Les Verchers-sur-Layon-Bourg	450	267 en 2013	67,5	41 en 2013	Rejet de qualité médiocre
Les Verchers-sur-Layon-Argentay	65	21 en 2013	9	3 en 2012	Rejet de bonne qualité
Les Verchers-sur-Layon-É Les	65	25 en 2013	9,8	5,7 en 2012	Rejet de qualité médiocre Système d'assainissement

Commune	Capacité nominale (Equivalent Habitant)	Charge entrante en DBO <sub>5</sub> (EH)	Capacité nominale hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	Volume (m <sup>3</sup> )	Observations
Fontaines					vétuste

Le tableau ci-dessus synthétise les données du SAVISE (Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) sur le territoire de la CC de la Région de Doué. La ville de Doué a fait réaliser en 2014 une étude de son réseau et établi un schéma directeur.

- Les rejets au milieu naturel a été établi. Il consiste à :
- la réduction de la charge entrante en DBO<sub>5</sub> (EH)
  - l'augmentation de la capacité nominale hydraulique (m<sup>3</sup>/j)
  - la suppression des remontées du Douet dans le réseau

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT



THEMA A13 108 Fond cartographique: NGS

D c i f ' ' ð f j U ' i U h ] d e b ' h X U Y h ' ] ` c U b ' g W U X d U f W ] i h f ' U ' h f ] Y c g h z U b e x Y e s d o n n e s d e Y n g e i s f Y g ' théoriques rapportées aux habitations raccordées.

Commune	Capacité organique restante (mesures)	Capacité organique restante théorique (habitations raccordées) donnée SATEA**
Brigné	148	96
Concours-sur-Layon	227	207
Dénezé-le-Gautier	144	180/195
Doué la Fontaine	1708	-
Forges	108	75/80
Louresse	255	60/105
Saint-Georges-sur-Layon	0 en 2012, 383 en 2018	150/200
Les Ulmes	78	-52 si 300 EH/45 248 si 600 EH
Les Verchers-sur-Layon-Bourg	183	174/210
Les Verchers-sur-Layon-Argentay	44	31
Les Verchers-sur-Layon-Écouffré	40	37

(\*) il est considéré 2,5 emplacement par habitation et 0,8 EH par habitant (soit 50 gds DBO camping (à Concours-sur-Layon), 1 emplacement = 2EH

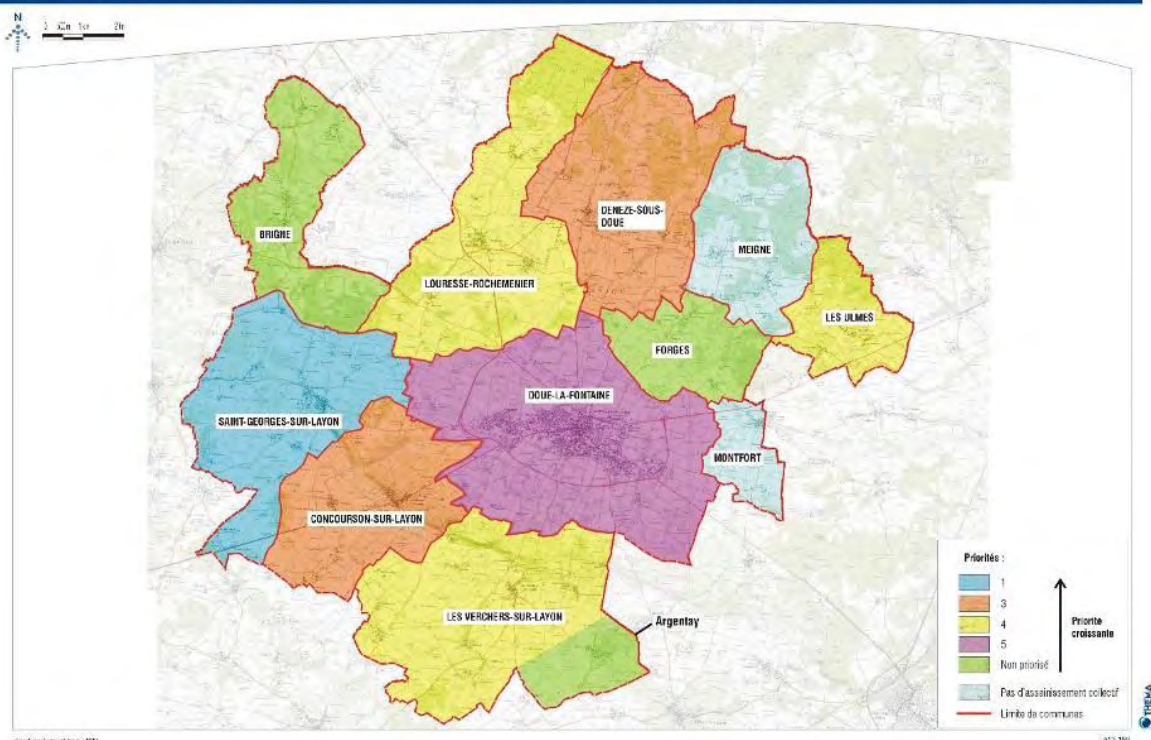
(\*\*) le SATEA considère le h d ' a c m Y b ' X ð \ U V ] h U b h g # ` c [ Y a Y b h ' X ð U d f , g ' ' Y g ' X c b b f Y g ' = B G 9

< G W \ f a U ' X f d U f h Y a Y b h U ' ' X Ñ U g g U ] b ] g g Y a Y b h

Le Conseil Général de Maine-et-Loire] f Y ' U ' U W h i U ' ] g f ' Y b ' & \$ % ' ' g c b ' G W \ f a U ' X c i h ] e ' à l a X d e D i s i o n X pour orienter et optimiser les choix des actions à financer.

7 Y ' X c W i a Y b h ' Z ] l Y ' ' Y g ' d 2018 à partir de 2018 et de 2019 respectivement. La sensibilité du milieu récepteur Y h ' X m g Z c b W h ] c b b Y a Y b h m e n t e x i s t a n t s . U i l ' i n g m g h , a Y g ' X ð U g g U ] b ] g g @ Ñ U W h i U ' ] g U h ] c b ' & \$ % ' ' X i ' - G e o r g e s - s u r - L a y o n e s t c l a s s é e n p r i o r i t é 1 ( e h e l l e e i n t r e 1 e t 6 , l e n i v e a u 1 c o n s t i t u a n t u n e p r i o r i t é m a j e u r e n é c e s s i t a n t u n e p r o g r a m m a t i o n f i n a n c i è r e a n n é e s à v e n i r ) .

## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT - PRIORITÉS DES TRAVAUX DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT



SDA. ' d f ] c f ] h f ' X Y g ' h f U j U i l ' X i ' g m g h , a Y ' X D U g g U ] b ] g g Y a Y b

16

< N c b U [ Y g ' X Ñ U g g U ] b ] g g Y a Y b h

I b ' n c b U [ Y ' X D U g g U ] b ] g g Y a Y b h ' X f Z ] b ] h ' b D U ' d c b Y . g f X D U g U U  
 X Y g ' n c b U [ Y g ' X D U g g U ] b ] g g Y a Y b h ' X f Z ] b ] h ' b D U ' d c b Y . g f X D U g U U  
 tenir compte de la réforme territoriale

Commune	Année du zonage X Ñ U g g U ] b ] g g
Brigné	2002
Concousson-sur-Layon	2005
Denezé-sous-Doué	1999
Doué la Fontaine	2003
Forges	2005
Louresse-Rochemenier	2005
Meigné	
Montfort	1999
Saint-Georges-sur-Layon	2007
Les Ulmes	2000
Les Verchers-sur-Layon	2004



« Cas de Montfort

8 U b g ... Y W U X f Y ... X Y ... D f ... U V c f U h ] c b ... X i ... D @ I ... X Y ... A c ... e t h Z c f h z  
f f [ ... Y a Y b h U ] f Y ... e i ] ... d Y f a Y h h ... @ D i 5 q ... Y W W Y ] I F ... f X i j ... c ... d X Y ... X D U ... G D U ...  
U j ] g ... f f g Y f j f z ... h f U b g a ] g ... d U f ... U ... 8 8 H ... X U b g ... Y ... W U X f Y ... X Y ...  
X D f ... f a Y b ... Y g ... U U j ... a ... U ... h ] Y b ... X Y ... D 5 g g U ] b ] g g Y a Y b h ... B c b ... 7 c ...  
@ c f g ... X Y ... U ... f f U ... ] g U h ] c b ... X i ... n c b U [ Y ... X D U g g U ] b ] g g Y a Y b h ...  
collectif pour la partie agglomérée du bourg sur le plan k p b ... X i ... a ] ... ] et icolle ... zif ... de lida ] g ... U  
et coûteux.

@ D c d h ] c b ... U g g U ] b ] g g Y a Y b h ... W c ... Y W h ... h z ... f g ... Y Y j ... f Y i ... X i h ... Y Z U ] ... h X ... D X ] Ya  
cavités sous les voiries.

@ D i f V ... U a b c ... U r d e s C h ê n e s ... e t ... d e ... l a ... r u e ... d e s ... A v o u l o i s ... a ... d ... U ... h ] V ... Y ... U j ... Y W ... D U g g U ] b ]  
f [ U f X ... { ... U ... b U h i f ... Y t i o n ... X i ... Y ... s i t u ... g e s ... e a u x ... t r a v a i l ... e s ... d e ... M o i s a ... d ... h ... b ... h ... D ... Y ... b ... Z ... X ... Y ... h ... f ... D 5 g g  
Non Coll ... c z ... g i f ... D ... m ... g ... n ... e ... a ... V ... Y ... X Y ... U ...

@ D f h i X Y : d f f W ] g Y ... e i Y  
« 7 Y d Y b X U b h z ... W Y h h Y ... c f ] Y b h U h ] c b ... b Y ... d Y i h ... ... h f Y ... A ... Z ] [ f Y ...  
X Y ... D 5 F G z ... Y g ... W c b h f U ] b h Y g ... d U f W Y ... U ] f Y g ... Y ... W W Y ... D ... h f Y ] V ...  
U ] h ... d U g ... f h f ... X f h Y W h f ... X Y ... f ] g e i Y g ... g U b ] h U ] f Y g ... 8 ... D U i h f Y g  
D U g g U ] b ] g g Y a Y b h ... W c ... Y W h ] Z ...

Ø ... @ D f ... U V c f U h ] c b ... X i ... D @ I = ... g i f ... U ... W c a a i b U i h f ... X Y ... W c a a i  
SCoT du Grand Saumurois : les limites et enjeux du développement du territoire.

Ø ... La logique des réflexions actuelles entre PLUI et g ... compétence ... a ... s a Y b h ... b D U d d U f h Y b U b  
ayant pris la compétence urbanisme 17

« ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau de 1992, les communes ont mis en place les  
d'assainissement non collectif (SPANC).

La compétence du SPANC est rattachée à la Communauté de la Région de Doué. Le diagnostic  
a été confié à la SAUR et réalisé en mars 2009. Les résultats figurent dans le tableau suivant

Bilan du diagnostic des assainissements autonomes (2009)							
	Nombre d'AA	Installations visitées	BE	A	NA2	NA1	Habitations sans assainissement
BRIGNE-SUR-LAYON	141	101	7	20	10	64	13
			7%	20%	10%	63%	
CONCOURSON-SUR-LAYON	78	69	2	9	5	53	5
			3%	13%	7%	77%	
DENEZE SOUS DOUE	125	104	9	23	3	69	14
			9%	22%	3%	65%	
DOUE-LA-FONTAINE	85	75	2	40	8	25	8
			3%	53%	11%	33%	
FORGES	99	47	1	4	5	37	0
			2%	9%	11%	79%	
LOUESSE-ROCHEMENIER	185	133	24	41	14	54	11
			18%	31%	11%	41%	
MEIGNE-SOUS-DOUE	118	88	4	8	4	72	1
			5%	9%	5%	82%	
MONTFORT	53	46	0	2	3	41	4
			0%	4%	7%	89%	
SAINT-GEORGES-SUR-LAYON	123	101	1	12	3	85	0
			1%	12%	3%	84%	
LES ULMES	36	18	3	6	5	4	0
			17%	33%	28%	22%	
LES VERCHERS-SUR-LAYON	214	174	17	61	25	71	10
			10%	35%	14%	41%	

	Bon Etat
	Acceptable mais insuffisant
	Non Acceptable : réhabilitation à programmer
	Non Acceptable : réhabilitation urgente

18

On constate que la part des installations nécessitant une réhabilitation est majoritaire de façon plus ou

7 U f h Y ' X Y g ' i ' X Y g ' X ] g d c g ] h ] Z g ' X D U g g U ] b ] g g Y a Y b h ' U i h c b c

















